



Décision de télécom CRTC 2006-38

Ottawa, le 19 juin 2006

Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion - Point de consensus

Référence : 8621-C12-01/00

Rapport de consensus présenté au Comité directeur du CDCI

1. Le Groupe de travail Plan de travail (GTPT) du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) a présenté un rapport de consensus au Comité directeur (CD) du CDCI.
2. Le 12 mai 2006, le CD a approuvé le rapport suivant :
 - *Lignes directrices canadiennes concernant l'échange de données*, 3 mai 2006 (BPRE041b et CDIGv3.0). Le GTPT a convenu d'une solution normalisée pour l'industrie qui permet l'échange électronique de fichiers de données entre les compagnies de téléphone, notamment pour le transfert des services interurbains, les inscriptions à l'annuaire, le transfert des services locaux ainsi que la facturation et la perception.
3. Le rapport de consensus a été transmis au Conseil pour fins d'examen et peut être consulté sur son site Web.
4. Le Conseil a examiné le rapport susmentionné et il l'**approuve**.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>